

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Flux décapant pour zinc naturel
- **Code du produit:** 847
- **Référence Fiche de données de sécurité** Ref. 847 - FR - FDS n°115a
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Catégorie du produit**
PC38 Produits pour soudage et brasage (avec revêtements de flux et fils avec âme en flux), produits de flux
- **Emploi de la substance / de la préparation** Flux de brasage
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
GUILBERT EXPRESS
33, Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
94127 FONTENAY SOUS BOIS Cedex
www.express-fds.fr
- **Service chargé des renseignements:** info@express.fr
- **Numéro d'appel d'urgence:**
ORFILA : 01.45.42.59.59
+33/825 800 251

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

STOT SE 3 H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**



C; Corrosif

R34: Provoque des brûlures.



Xn; Nocif

R22: Nocif en cas d'ingestion.



Xi; Irritant

R37: Irritant pour les voies respiratoires.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.05.2013

Numéro de version 2

Révision & Application : 23.05.2013

Nom du produit: Flux décapant pour zinc naturel

(suite de la page 1)



N; Dangereux pour l'environnement

R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

· **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

· **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

· **Éléments d'étiquetage**

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**



GHS05



GHS07



GHS09

· **Mention d'avertissement** Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

chlorure de zinc

chlorure d'ammonium

éthylène-glycol

· **Mentions de danger**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

· **Caractérisation chimique: Mélanges**

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.05.2013

Numéro de version 2

Révision & Application : 23.05.2013

Nom du produit: Flux décapant pour zinc naturel

(suite de la page 2)

· Composants dangereux:

CAS: 7646-85-7 EINECS: 231-592-0	chlorure de zinc C R34; Xn R22; N R50/53 Skin Corr. 1B, H314; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Acute Tox. 4, H302	25-50%
CAS: 12125-02-9 EINECS: 235-186-4	chlorure d'ammonium Xn R22; Xi R36 Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319	2,5-10%
CAS: 107-21-1 EINECS: 203-473-3	éthylène-glycol Xn R22 Acute Tox. 4, H302	2,5-10%
CAS: 7647-01-0 EINECS: 231-595-7	chlorure d'hydrogène C R34; Xi R37 Skin Corr. 1B, H314; STOT SE 3, H335	2,5-10%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7	propane-2-ol Xi R36; F R11 R67 Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	≤ 2,5%

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

· Description des premiers secours**· Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.**· Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.**· Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· Après ingestion:

Consulter immédiatement un médecin.

Si pH<1.5 (solution concentrée), ou de solutions dont le pH n'est pas connu, quelle que soit la quantité absorbée, ne pas faire boire et ne pas tenter de provoquer de vomissements; faire transférer rapidement, si possible par ambulance médicalisée, en milieu hospitalier pour un bilan des lésions caustiques du tractus digestif supérieur (examen de la cavité buccale, fibroscopie oesogastroduodénale), surveillance clinique et biologique, et traitement si nécessaire.

· Indications destinées au médecin:**· Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.**· Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

· Moyens d'extinction**· Moyens d'extinction:**CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.**· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit**· Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Chlorure d'hydrogène (HCl)

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.05.2013

Numéro de version 2

Révision & Application : 23.05.2013

Nom du produit: Flux décapant pour zinc naturel

(suite de la page 3)

- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Utiliser un neutralisant.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Température de stockage recommandée:** Température de stockage : Température ambiante
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

7646-85-7 chlorure de zinc

VME 1 mg/m³

12125-02-9 chlorure d'ammonium

VME 10 mg/m³

107-21-1 éthylène-glycol

VME Valeur momentanée: 104 mg/m³, 40 ppm
Valeur à long terme: 52 mg/m³, 20 ppm
risque de pénétration percutanée

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.05.2013

Numéro de version 2

Révision & Application : 23.05.2013

Nom du produit: Flux décapant pour zinc naturel

(suite de la page 4)

- **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **Contrôles de l'exposition**

- **Équipement de protection individuel:**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- **Protection respiratoire:**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.



Protection respiratoire recommandée.

- **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

- **Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs**

9 Propriétés physiques et chimiques

- **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales**

- **Aspect:**

Forme: Liquide

Couleur: Incolore

· **Odeur:** Légère

· **valeur du pH à 20 °C:** 1,3 - 1,5

- **Changement d'état**

Point de fusion: Non déterminé.

Point d'ébullition: 100 °C

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.05.2013

Numéro de version 2

Révision & Application : 23.05.2013

Nom du produit: Flux décapant pour zinc naturel

(suite de la page 5)

· Point d'éclair	Non applicable.
· Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.
· Température d'inflammation:	410 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa
· Densité à 20 °C:	1,29 - 1,32 g/cm ³
· Vitesse d'évaporation	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Entièrement miscible
· Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	<10 %
Eau:	20-75 %
· Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité**
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Vives réactions au contact d'alcalis puissants et d'agents d'oxydation.
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:**
 - Agents d'oxydation
 - Bases fortes
- **Produits de décomposition dangereux:**
 - Gaz hydrochlorique (HCl)
 - Ammoniac

11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë:**

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

7646-85-7 chlorure de zinc

Oral LD50 350 mg/kg (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Effet corrosif sur la peau et les muqueuses.
- **des yeux:** Effet fortement corrosif.
- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Nocif

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.05.2013

Numéro de version 2

Révision & Application : 23.05.2013

Nom du produit: Flux décapant pour zinc naturel

(suite de la page 6)

Corrosif

Irritant

L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

12 Informations écologiques

· Toxicité

· Toxicité aquatique:

7646-85-7 chlorure de zinc

CE50 12 mg/l (48h) (daphnie)

CL50 21 mg/l (96h) (poisson)

· **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**

· **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Effets écotoxiques:**

· **Remarque:** Très toxique chez les poissons.

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Très toxique pour organismes aquatiques.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une baisse de la valeur du pH. Une valeur du pH basse est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH augmente considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

· **Résultats des évaluations PBT et VPVB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

· **Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

14 Informations relatives au transport

· **No ONU**

· **ADR, IMDG, IATA**

UN1840

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.05.2013

Numéro de version 2

Révision & Application : 23.05.2013

Nom du produit: Flux décapant pour zinc naturel

(suite de la page 7)

· Nom d'expédition des Nations unies	
· ADR	1840 CHLORURE DE ZINC EN SOLUTION, mélange, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
· IMDG	ZINC CHLORIDE SOLUTION, mixture, MARINE POLLUTANT
· IATA	ZINC CHLORIDE SOLUTION, mixture

· **Classe(s) de danger pour le transport**· **ADR**· **Classe**

8 Matières corrosives.

· **Étiquette**

8

· **IMDG**· **Class**

8 Corrosive substances.

· **Label**

8

· **IATA**· **Class**

8 Corrosive substances.

· **Label**

8

· **Groupe d'emballage**· **ADR, IMDG, IATA**

III

· **Dangers pour l'environnement:**

Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : chlorure de zinc

· **Marine Pollutant:**

Oui

· **Marquage spécial (ADR):**

Signe conventionnel (poisson et arbre)

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Matières corrosives.

· **Indice Kemler:**

80

· **No EMS:**

F-A,S-B

· **Segregation groups**

Acids, heavy metals and their salts (including their organometallic compounds)

· **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable.

· **Indications complémentaires de transport:**· **ADR**· **Quantités limitées (LQ)**

5L

· **Catégorie de transport**

3

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.05.2013

Numéro de version 2

Révision & Application : 23.05.2013

Nom du produit: Flux décapant pour zinc naturel

(suite de la page 8)

· Code de restriction en tunnels	E
· "Règlement type" de l'ONU:	UN1840, CHLORURE DE ZINC EN SOLUTION, mélange, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, 8, III

15 Informations réglementaires

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Prescriptions nationales:**
Dispositions particulières : Nomenclature des installations classées. (France) (Pour Quantité lire Quantité totale présente dans l'installation)
 - N°1171 - Dangereux pour l'environnement - A -, très toxiques pour les organismes aquatiques (fabrication industrielle de substances ou préparations)
Régime Servitude si en Qté => 200T et rayon d'affichage de 4 km.
Régime Autorisation si en Qté < 200T et rayon d'affichage de 2 km.
 - N°1172 - Dangereux pour l'environnement (A), très toxiques pour les organismes aquatiques (stockage et emploi de substances ou préparations) telles que définies à la rubrique 1000, à l'exclusion de celles visées nominativement ou par famille par d'autres rubriques.
Régime Servitude si en Qté => 200T et rayon d'affichage de 3 km
Régime Autorisation si en Qté => 100T et < 200T et rayon d'affichage de 1 km
Régime Déclaration si en Qté => 20T et < 100T
- **Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 3 (Classification propre): très polluant.
- **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
 - H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 - H302 Nocif en cas d'ingestion.
 - H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 - H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 - H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 - H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 - H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 - R11 Facilement inflammable.
 - R22 Nocif en cas d'ingestion.
 - R34 Provoque des brûlures.
 - R36 Irritant pour les yeux.
 - R37 Irritant pour les voies respiratoires.
 - R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 - R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- **Acronymes et abréviations:**
 - ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 - IATA: International Air Transport Association
 - GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 - LC50: Lethal concentration, 50 percent
 - LD50: Lethal dose, 50 percent
- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**